



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE d'USSAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Dont pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 23/07/2026

Date de publicité de la convocation :

23/07/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-061

L'an **deux mil vingt six, le trente juillet, à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Brigitte LONGY, Mme Hélène STEPHANO, M. Francis TEYSSANDIER, M. Thierry COUTURIER, M. Michel ROUHAUD, M. Gérard FEYDEL, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, Mme Annabelle DHONDT, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÊQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : Mme Corinne BOUSQUET, Mme Cindy REYNIER, Mme Laurence RAFFAILLAC, M. Pierre-Clément BRUNET, M. Philippe BATISTA.

Procurations : Mme Corinne BOUSQUET en faveur de M. Michel ROUHAUD, Mme Cindy REYNIER en faveur de M. Alain GENESTE, Mme Laurence RAFFAILLAC en faveur de Mme Aurélie VAUZOU, M. Pierre-Clément BRUNET en faveur de M. Patrick CHANOURDIE, M. Philippe BATISTA en faveur de Mme Catherine LÉVÊQUE-CHEVREUIL.

Mme Karine NICOLAU-OLIVER est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : transfert de la part communale de l'accise sur l'électricité à la FDEE19

Vu la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2333-2, L.3333-3 et L. 5212-24,

Considérant que la part communale de l'accise sur l'électricité peut être perçue par le syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en lieu et place de la commune de plus de 2000 habitants, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune,

Considérant que ce syndicat peut reverser à la commune une fraction de l'accise sur l'électricité perçue sur le territoire de celle-ci,

Considérant que la FDEE19 a vocation à se substituer aux communes lui ayant délégué leur compétence pour le service public de la distribution d'énergie électrique, en vue notamment de sécuriser la collecte, le reversement et le contrôle de l'accise sur l'électricité,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la FDEE19 à se substituer à la commune pour percevoir la part communale de l'accise sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2027 et pour toute la durée du mandat,



- accepte en contrepartie la prise en charge d'une partie de financement des travaux ou des installations liées aux compétences optionnelles transférées à la FDEE19 au regard de ses statuts,
- autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

VOTANTS : 27
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-061

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 03/08/2026



Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Transfert de la part communale de l'accise sur l'électricité à la FDEE 19

Date de transmission de l'acte : 03/08/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/08/2026

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026061 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260730-MA-DEL-2026061-DE

Date de décision : 30/07/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.2. fiscalité, autres

